

PROJET D'ACCORD LIGUE COMMUNISTE-LUTTE OUVRIERE

NOTE A PROPOS DE CE TEXTE

Ce texte représente un projet de protocole soumis conjointement par les 2 délégations aux organisations respectives. Il s'agit de la fin de la première phase des discussions préliminaires permettant par la suite l'ouverture des discussions sur les divergences politiques de fonds. Le Comité Central a discuté de ce projet et l'a trouvé insuffisant sur deux points. Il a donc mandaté la délégation du Bureau Politique pour qu'elle reprenne la discussion avec L.O. sur ces deux points. Le BP rendra compte au prochain C.C. des résultats de cette discussion. Mais, de façon à informer l'organisation sur le déroulement des négociations, le C.C. a décidé de porter à la connaissance de tous les militants le premier projet. Parallèlement, il a été demandé à chaque ville de prendre contact avec les groupes de base de L.O. pour envisager des actions communes possibles et d'envoyer rapidement des rapports à la Direction Nationale pour qu'elle soit à même de faire une synthèse sur le type d'actions communes réalisables entre les groupes de base et les cellules.

LES DEUX MANDATS VOTES PAR LE COMITE CENTRAL.

1er mandat

La délégation de la Ligue, après discussion avec le Secrétariat unifié soumettra à Lutte Ouvrière une nouvelle rédaction du paragraphe concernant la IV^e Internationale. Aucune signature ne sera donnée si L.O. refuse de dire que la nouvelle organisation respectera les statuts de la IV^e. (voté à l'unanimité).

2ème mandat

La délégation de la Ligue doit refuser d'inscrire dans les statuts de la nouvelle organisation que la règle de la représentation proportionnelle des tendances s'appliquera à toutes les instances de direction. Ce qui est admissible, est un accord sur cette règle, uniquement pour le congrès de fusion.

Le Comité Central mandate le B.P. pour suspendre toute signature du protocole avant le prochain C.C. en cas de désaccord sur ces deux points. Il mandate aussi le Bureau Politique pour sortir un texte dans le B.I. faisant le bilan des critiques que lui porte L.O.-

(vote unanime, sauf pour la 1ère partie de mandat, où il y a eu 4 abstentions et un camarade de la commission de contrôle qui n'a pas pris part au vote.)

La crise de Mai-juin 68 a, une fois de plus démontré l'impérieuse nécessité d'un parti ouvrier révolutionnaire, capable d'offrir aux travailleurs une autre perspective que la politique réformiste des organisations traditionnelles, politiques et syndicales de la classe ouvrière française.

La Ligue Communiste et Lutte Ouvrière, conscientes que l'unification de leurs 2 tendances pourrait constituer un pas important vers la construction de ce parti, conscientes aussi de leurs responsabilités dans la période actuelle, ont depuis 6 mois, engagé des discussions destinées à examiner les possibilités, les voies et les modalités de leur unification sur la base de leur acquis théorique commun, le programme de l'Internationale de Lénine et Trotsky, et celui de l'opposition de gauche au stalinisme, condensé dans le Programme de Transition de la Quatrième Internationale.

Compte-tenu des divergences présentes existant sur certaines questions, entre la Ligue Communiste et Lutte Ouvrière, les directions respectives des 2 tendances ont d'un commun accord, décidé de procéder en 3 phases.

La phase exploratoire de ces discussions, qui prend fin par la rédaction de ce présent texte commun, a permis de faire l'inventaire de toutes les divergences tant politiques que pratiques, existant entre les 2 tendances. Si ces divergences ne sauraient être sous-estimées, ni passées sous silence, la Ligue Communiste et Lutte Ouvrière estiment cependant qu'elles sont compatibles, voire résorbables, dans le cadre d'une organisation commune.

La 2ème phase qui s'ouvre aujourd'hui, est une phase de vérification pratique. Celle-ci doit montrer la possibilité d'une activité commune de la Ligue Communiste et de Lutte Ouvrière, et donc la viabilité de l'organisation unifiée.

Premièrement dans ce but, la Ligue Communiste et Lutte Ouvrière décident de coordonner une partie de leurs activités, pour mener en commun un certain nombre de campagnes.

Elles appellent ensemble à participer au rassemblement international des révolutionnaires à Bruxelles, les 21 et 22 Novembre, « pour l'Europe Rouge, contre l'Europe du Capital ».

Elles organiseront ensemble des campagnes ouvrières concernant l'augmentation non-hiérarchisée des salaires, face à la politique de « défense de la hiérarchie » des grandes centrales syndicales, la dénonciation des conditions de travail et d'insécurité dans les entreprises et le scandale des transports en commun dans la région parisienne.

Les instances à tous les niveaux, de la Ligue Communiste et de Lutte Ouvrière collaboreront afin de mettre ces accords en pratique.

Deuxièmement, au cours de cette période d'activité commune, et dès qu'il sera d'un commun accord possible de le faire en fonction du déroulement de ce processus, la Ligue Communiste et Lutte Ouvrière, envisageront la fusion de leurs hebdomadaires respectifs, Rouge et Lutte Ouvrière, en un hebdomadaire commun, afin de vérifier, plusieurs mois avant que l'unification soit effective, les possibilités d'expression des tendances dans un journal unique, une telle collaboration préalable pendant un temps suffisant étant seule capable de vérifier concrètement ce que la Ligue Communiste et Lutte Ouvrière entendent par les droits et les limites de l'expression publique des tendances.

Parallèlement à ces activités communes, la Ligue Communiste et Lutte Ouvrière continueront leurs discussions afin de procéder à l'élaboration d'un programme commun d'unification, traitant de la situation politique française et internationale, ainsi que des statuts codifiant le fonctionnement de l'organisation unifiée.

Ces discussions seront publiques, et menées sous forme de réunions, de débats, de brochures communes d'échanges d'articles ou de tout autre moyen décidé en commun. Bien entendu chaque tendance pourra donner l'écho de son choix à cette discussion dans sa propre presse indépendante (hebdomadaire tant qu'ils sont séparés, revues, brochures, etc ...)

Si le test de l'activité commune se révèle positif, si l'édition d'une presse unique permettant la collaboration des 2 tendances s'avère possible, et si le programme d'unification rencontre l'adhésion des militants des 2 tendances, s'ouvrira dans les délais décidés d'un commun accord, la troisième phase au cours de laquelle le processus d'unification organique des 2 tendances sera alors engagé, un congrès d'unification devant alors être convoqué.

Des discussions menées pendant les phases exploratoires, il ressort que les points suivants peuvent être retenus pour délimiter les grandes lignes concernant le fonctionnement et l'activité de l'organisation unifiée qui naîtra alors.

I - L'Organisation unifiée serait section française de la Quatrième Internationale. Dans le cadre de ses statuts, les militants des 2 organisations fusionnées participeraient à l'élaboration politique dans les organismes de direction de la Quatrième Internationale (Congrès mondial, Comité Exécutif International, Secrétariat Unifié), à la discussion internationale avec les organisations membres de la Quatrième Internationale, à la construction des sections de l'Internationale.